



COMMUNIQUE DE LA FDCMPP

ASSISES DE LA PEDIATRIE ET DE LA SANTE DE L'ENFANT

3 JUIN 2024

Lors des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant du 24 Mai 2024, les annonces qui ont été faites montrent encore une fois que la santé mentale des enfants n'est pas du tout une priorité nationale contrairement à ce qu'a pu dire précédemment notre premier ministre.

Malgré les alertes répétées des professionnels comme de divers rapports, notamment celui du défenseur des droits des enfants, concernant l'urgence de la situation de la pédopsychiatrie, nous constatons malheureusement qu'aucune politique volontariste et concertée n'est mise en œuvre.

Les CMPP sont encore une fois les grands oubliés de ces mesures, alors qu'ils assurent une partie de la mission de pédopsychiatrie ambulatoire sur le territoire.

Les listes d'attente vont donc malheureusement continuer à s'allonger et les enfants et les adolescents ne vont pas pouvoir accéder aux soins psychiques dont ils ont besoin.

Des investissements sont faits ailleurs, c'est donc que ce sujet ne semble juste pas mobiliser suffisamment l'attention gouvernementale.

La santé psychique des enfants et des adolescents d'aujourd'hui conditionne la vie des familles et le développement de notre nation de demain.

Le Conseil National de la Résistance l'avait compris en 1946 en décidant de créer le premier Centre de Santé Mentale Ambulatoire de France, un CMPP. Malgré les acronymes qui se ressemblent nous déplorons que l'esprit de responsabilité et de soutien au développement psychique de la jeunesse qui a permis la création des CMPP puis des CMP ait lui disparu des considérations politiques.

36-40 rue de Romainville, 75019 Paris
01 42 38 20 71 - secretariat.fdcmpp@orange.fr
www.fdmcpp.fr

